



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M. Xavier COCHET, Maire de la commune de Saint-Mihiel,
certifie que la déclaration préalable n° DP 05546325H0086 a fait l’objet d’un rejet tacite
à compter du 28 octobre 2025.

SAINT-MIHIEL, le 28 octobre 2025

Pour le Maire,
La conseillère municipale déléguée,



Martine KANNENGIESSER